

Guide d'admission au doctorat aux programmes en biologie moléculaire

A. Pour le doctorat avec option Biologie des systèmes

1. Vous devez au préalable passer le processus de pré-sélection propre à cette option en contactant affairesacademiques@iric.ca ou Mme Julie Mantovani julie.mantovani@umontreal.ca

Consultez la page : <https://www.irc.ca/etudes/biologie-des-systemes/phd/>

Suite à la pré-sélection et à l'identification d'un directeur ou directrice de recherche, vous devez faire la **demande d'admission de l'UdM** en suivant les étapes décrits dans la partie B.

B. Pour le doctorat avec option Général, option Maladies complexes chez l'humain et option Médecine cellulaire et moléculaire

1. Identification du directeur ou directrice de recherche

Pour être admis ou admise au doctorat aux programmes en biologie moléculaire, vous devez identifier préalablement un directeur ou directrice de recherche selon vos intérêts de recherche. Vous devez communiquer directement avec lui ou elle.

Ce professeur ou professeure doit être accrédité pour diriger des étudiants de cycles supérieurs à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal et rattaché à un centre de recherche.

Vous êtes invité (e) à consulter la liste des laboratoires accrédités du programme et vous assurer qu'un [professeur ou professeure](#) accepte de diriger votre projet de recherche.

2. Vérifier les dates limites d'admission

Notez que vous devez soumettre votre demande d'admission

- avant le 1^{er} février pour commencer à la session d'été
- avant le 1^{er} février (1^{ère} cohorte) ou le 1^{er} mai (2^e cohorte) pour commencer à la session d'automne
- avant le 15 septembre pour commencer à la session d'hiver
- En dehors de ces dates, les dossiers seront examinés au cas par cas.

Les étudiants ou étudiantes internationaux devraient faire leur demande d'admission au moins **6 mois** avant la date souhaitée du début des études.

3. **Soumettre** au Bureau du registraire une [demande d'admission](#) en ligne en bonne et due forme selon les règles et procédures établies. *Students who need help to understand the French terms and to fill the admission form may download this [bilingual document](#).*
4. **Acquitter** les [frais d'admission](#)
5. **Faire parvenir** les documents officiels et additionnels au [Service d'Admission de L'Université de Montréal](#)
 - Documents officiels :
<https://admission.umontreal.ca/admission/cycles-superieurs/documents-officiels-a-faire-parvenir/>
 - Documents additionnels :
 - une lettre d'acceptation d'un directeur ou directrice de recherche
 - Relevés des notes au niveau universitaire
 - une lettre de motivation
 - un curriculum vitæ
 - Deux lettres de recommandation
 - Description détaillée de la recherche accomplie
 - Attestation de stage (si applicable)

Une fois que votre demande d'admission est complétée, votre dossier sera examiné par le Comité des études supérieures des programmes de biologie moléculaire. Une réponse officielle vous sera donnée à l'issue de la réunion du comité.

L'avis d'admission officiel vous sera délivré via votre Centre Étudiant. Il est **impératif** que vous confirmiez l'acceptation de l'admission selon les instructions décrites sur l'avis d'admission.

Si vous ne désirez plus être admis dans ce programme, vous devez vous désister en envoyant un courriel à la FESP : guichet-adm@fesp.umontreal.ca

Après l'admission - Guide d'inscription aux programmes en biologie moléculaire

1. Adresse courriel

L'Université de Montréal assigne à chaque étudiante ou étudiant une adresse courriel qui suit le modèle suivant : prénom.nom@umontreal.ca. **Toutes les communications seront faites à cette adresse.** Si vous désirez utiliser une autre adresse courriel, vous devez créer un lien informatique avec votre courriel UdeM. Au besoin, consulter le lien suivant : www.dgtic.umontreal.ca

2. Inscription aux cours

Les inscriptions aux cours sont effectuées chaque trimestre par votre TGDE.

Pour ce faire, avec l'aide de votre directeur ou directrice de recherche et/ou le responsable des programmes en biologie moléculaire de votre unité et/ou le conseiller ou conseillère académique (selon les unités), vous aurez à remplir la [feuille de cheminement](#).

Approuvé par votre directeur ou directrice de recherche **ET** le responsable de votre unité d'attache, le formulaire doit être envoyé à biologie-moleculaire@meddir.umontreal.ca au moins **deux semaines** avant le début du premier trimestre de vos études.

Aucune confirmation ne sera envoyée pour votre inscription. **Il est de votre responsabilité de vérifier, avant le début de chaque trimestre, votre inscription sur le Centre étudiant, à l'aide du MATRICULE qui vous a été attribué lors de votre demande d'admission.**

3. Modification de l'inscription

Notez que toute modification demandée doit se faire par écrit. Au cours de vos études, il est possible de modifier les cours à votre feuille de cheminement. Pour ces modifications, utilisez le courriel biologie-moleculaire@medir.umontreal.ca.

Vous devez respecter les dates de modifications de la session en cours, généralement dans les deux premières semaines du trimestre, sauf **pour le trimestre d'été, pour lequel les modifications doivent être faites dans la première semaine.**

Pour plus d'infos, veuillez consulter [Dates importantes](#)



Faculté de médecine
Programmes de biologie moléculaire

4. **Désinscription pour les étudiantes et étudiants internationaux**

Les étudiantes et étudiants qui ne fournissent pas, dans les délais prescrits, les documents d'immigration requis pour compléter leur dossier au bureau des étudiants étrangers (BEI), seront désinscrits **de manière définitive** pour le trimestre en cours. **Veillez-vous assurer de maintenir la mise à jour de votre permis d'études auprès du BEI après chaque renouvellement.**

À la suite de l'annulation de l'inscription par le Registrariat, il n'y a **aucune possibilité de réinscription à ce trimestre**. La **couverture d'assurance médicale pour étudiants étrangers est annulée en même temps** que le dossier d'inscription au trimestre, et ce, à partir de la date de la désinscription. Seule la couverture des mois terminés demeurera au compte de l'étudiant.

L'étudiant pourra poursuivre ses études en s'inscrivant au trimestre suivant.

Pour toutes questions concernant à ce sujet, veuillez contacter le BEI par téléphone (514 343-6935) ou par courriel (bei@sae.umontreal.ca). Veuillez également consulter leur site Web à http://www.bei.umontreal.ca/bei/accueil_activites.htm

5. **Enregistrement du sujet de recherche**

Avec votre directrice ou directeur de recherche, vous devez remplir le formulaire « [Enregistrement du sujet de recherche](#) »

Le formulaire dûment rempli et signé par l'étudiante ou l'étudiant et son directeur ou directrice de recherche doit être envoyé au plus tard **avant la fin du premier trimestre** à biologie-moleculaire@medir.umontreal.ca

6. **Carte étudiante :**

Vous êtes invités à vous présenter au Centre étudiant, 2332, boulevard Édouard-MontPetit, Pavillon J.A. De Sève, bureau A-0303. Pour de plus amples informations :

<http://www.carte.umontreal.ca/>